

## **Note à l'intention des responsables des Afeas locales et régionales**

Bien que ce questionnaire soit destiné aux membres de vos Afeas locales, ces dernières pourront également faire participer les hommes et les femmes de leur entourage afin d'augmenter le nombre de données provenant de votre région.

Le travail invisible est difficile à quantifier autant en temps qu'en argent. Cependant, nous savons qu'il est coûteux pour les personnes qui le font et qu'il est essentiel pour toutes les personnes qui en bénéficient.

**Tentons ensemble d'en évaluer la mesure dans notre grand réseau Afeas pour la 20<sup>e</sup> Journée du travail invisible, le 7 avril 2020 !**

Assurez-vous de bien préparer les participantes au sondage en vous référant aux pages 19 à 21 du dossier spécial « Le travail invisible, ça compte ! », afin de bien comprendre les notions de ce qu'est un travail invisible « ordinaire », « moyen » et « lourd » d'une personne proche-aidante.

Nous vous suggérons d'administrer ce questionnaire pendant une semaine durant le mois de novembre. Chaque Afeas locale devra retourner à son instance régionale ses questionnaires dûment remplis pour la fin novembre 2019. Nous demandons aux Afeas locales de transmettre les questionnaires remplis à leur Afeas régionale dès que possible, au plus tard le 13 décembre, afin de laisser le temps aux responsables de compiler les résultats.

D'ici là, l'agente de mobilisation provinciale accompagnera les responsables régionales dans le processus de compilation du sondage en ligne. Afin de faciliter le travail, chaque Afeas régionale devra désigner une personne responsable de la compilation, laquelle recevra une formation et un accompagnement pour la collecte des données. Cette personne devra avoir accès à un ordinateur et à une connexion internet. Merci de bien vouloir communiquer le nom et le courriel de la personne responsable de la compilation à Marianne Pertuiset-Ferland, à [mobilisation@afeas.qc.ca](mailto:mobilisation@afeas.qc.ca).

**Les compilations en ligne par province devront être terminées au plus tard à la fin janvier 2020.**

Il est **très important de ne pas modifier le questionnaire**, puisque la compilation doit se faire au niveau de la province afin de maximiser sa portée et son poids politique, et que cela ne sera pas possible si les questions diffèrent d'une région à l'autre.

**Merci de participer à cette activité de mobilisation, car  
Le travail invisible, ça compte !**

# Questionnaire du sondage : Le travail invisible

**Quelques clarifications avant de débiter :** Le travail invisible tel qu'il est entendu dans ce sondage ne concerne pas uniquement les proches-aidant.es. Il s'agit de tout le travail quotidien que vous effectuez gratuitement pour votre famille et votre entourage. De plus, même si vous effectuez ces tâches par amour, il est important que ce travail soit reconnu, c'est pourquoi il est pertinent de le quantifier.

1. Je suis une femme  un homme

2. Âge : \_\_\_\_\_

3. Je suis membre Afeas oui  non

4. Si vous êtes membre Afeas, identifiez votre Afeas locale : \_\_\_\_\_

5. J'ai des enfants à charge oui  non

6. J'ai des parents à charge oui  non

7. Je prends soins d'une personne autre que mes parents ou mes enfants

oui  non

8. J'ai dû me retirer du travail pour assumer mes tâches familiales

oui  non

9a. Je suis proche-aidant.e (je m'occupe d'une personne en perte d'autonomie ou avec des besoins particuliers)

oui  non

9b. Si oui, j'habite avec la personne aidée

oui  non  ne s'applique pas

10. Indiquez les frais que vous assumez pour exercer votre travail invisible (cochez toutes les types de dépenses qui vous sont pertinentes):

- Perte de salaire
- Essence
- Frais d'usure et assurance-automobile
- Nourriture
- Médicaments
- Vêtement
- Gardiennage
- Autres frais (identifiez) \_\_\_\_\_

11. Si vous êtes en mesure de chiffrer **approximativement** vos coûts annuels pour exercer votre travail invisible, indiquez-le (n'oubliez pas d'inclure le montant que représente votre perte de salaire, s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

12. Évaluez le nombre d'heures par semaine de travail non rémunéré que vous accomplissez :

Pour vos proches (famille et ami.e.s)	0 (ne s'applique pas)	1 à 9 heures/semaine	10 à 19 heures/semaine	20 heures et + /semaine
<b>Gardiennage et soins infirmiers</b> Rester auprès parents ou d'enfants malades, des petits-enfants, faire les repas, nourrir les petits enfants et les personnes en perte d'autonomie, aide aux devoirs, donner les bains, administrer les médicaments, etc.				
<b>Accompagnement</b> Transport pour rendez-vous, épicerie, magasinage, activités sociales et parascolaires, etc.				
<b>Entretien</b> Lavage, ménage, changer le lit souillé, tondre la pelouse, déneiger, mettre les poubelles à la rue, etc.				
<b>Achats et repas</b> Faire les achats, préparer les repas				
<b>À mon avis, j'occupe un poste de proche-aidant.e</b>	Je ne suis pas proche-aidant.e	Ordinaire (léger)	Modéré	Lourd

13. Selon ma perception, la quantité de charge mentale liée à la gestion du mon travail non rémunéré, dit invisible, est répartie équitablement dans mon couple ou avec d'autres ami.es ou membres de ma famille :

Oui

Non

J'assume seul.e la totalité de la charge mentale liée à mon travail invisible

Ne s'applique pas

**Merci de remettre votre formulaire dûment rempli à la responsable de votre Afeas locale au plus tard le 30 novembre 2019.**

**Les résultats de ce sondage vous seront communiqués à l'occasion de la Journée nationale du travail invisible le mardi 7 avril 2020.**

Pour plus d'information sur l'Afeas, visitez le <http://www.afeas.qc.ca/>

